

ASSOCIATION DES ÉPICIERIS DE
MONTREAL

Une assemblée du bureau de direction et des délégués nommés pour recueillir les signatures contre les timbres de commerce a eu lieu le 30 janvier, sous la présidence de M. Placide Daoust; assistaient à la séance MM. N. Séguin, 2ème vice-président; P. Bruneau, trésorier; E. Beaudoin, E. P. Guillemette, J. A. Archambault, A. Poirier, F. Bigaouette, J. Pilon, M. de Repentigny, J. B. Deschamps, V. Raby, A. D. Fraser, A. D. Paquette, P. Fillion, A. Laurendeau.

Communication fut donnée par le président d'une lettre de M. J. C. McCaskill, trésorier provincial, avertissant les épiciers de Montréal que la Dominion Alliance et l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la Cité de Montréal, demanderont à la prochaine session de la Législature qu'il ne soit plus accordé de licences aux épiciers; que l'on sépare complètement le commerce des épicerie de celui des liqueurs et que la loi des licences soit amendée dans ce sens.

Dans cette lettre M. McCaskill demande aux épiciers de nommer une délégation qu'il rencontrera à Montréal, vendredi le 3 février, afin de discuter cette question avec elle.

Les listes des signataires contre les timbres de commerce sont ensuite reçues; elles comprennent les noms d'au delà de 500 des meilleurs épiciers de notre ville.

Après discussion, il est résolu d'avertir les épiciers faisant partie ou non de l'association qu'il est décidé de ne plus donner de timbres à partir du 1er février.

L'assemblée s'ajourne au 2 février.

BIOGRAPHIE

Le Département de l'Agriculture de Québec vient de publier une brochure qui intéresse au plus haut point les cultivateurs de notre Province, elle a pour titre: "Les Mauvaises herbes de la Province de Québec et différents moyens de les détruire".

De nombreuses gravures accompagnent le texte et permettent de reconnaître les herbes qui causent tant de dommages à l'agriculture.

La brochure indique comment se propagent les mauvaises herbes, les moyens de destruction à employer, etc.; elle donne également une liste des plantes médicinales et de leurs propriétés ainsi que la définition des termes botaniques employés dans le cours de l'ouvrage qu'on ne saurait trop répandre dans la classe agricole.

Il en coûte de l'argent pour annoncer — il en coûte considérablement plus de végéter.

LES CONSERVES CANADIENNES A
LONDRES

Attaque et Riposte

Les journaux quotidiens ont reproduit il y a quelques jours une dépêche semblant provenir des bureaux de la Presse Associée à Londres, dans laquelle on prenait à partie les manufacturiers canadiens de conserves alimentaires pour deux raisons principalement: la première, les manufacturiers canadiens, à l'exception des trois plus forts, ne livreraient pas une marchandise conforme aux échantillons; la seconde, les manufacturiers placeraient leurs conserves dans le détail, au détriment du commerce de gros. On se plaignait également des retards dans les livraisons. La dépêche ajoutait que le commerce de gros anglais menaçait de boycotter les manufacturiers de conserves du Canada.

A cette dépêche et à un article qui en a été la suite, la "Canadian Cannery, Limited," qu'on semblait vouloir désigner, répond:

"Nous sommes sans doute la "Canadian Combine" à laquelle il est fait allusion, bien que notre commerce d'exportation avec la Grande-Bretagne se borne en grande partie aux pommes en boîtes de conserves.

"L'article en question semble parfaitement indiquer qu'il émane de sources américaines (Etats-Unis). En ce qui nous concerne s'il existe un boycottage contre les conserves à Londres, nous n'en avons pas ressenti les effets. Au contraire, il y a eu une amélioration sensible dans nos affaires avec l'Angleterre durant ces quelques derniers mois, quoiqu'il faille admettre que la saison de 1904, dans l'ensemble n'a pas été très favorable au point de vue du commerce d'exportation en Grande-Bretagne. La cause en est, toutefois, à la dépression des affaires dans toute la Grande-Bretagne comme résultat de la guerre Sud-Africaine et aussi à une récolte abondante tant en Grande Bretagne que sur le continent. L'importation totale en Grande-Bretagne des pommes en boîtes de toutes provenances a été seulement d'un tiers de celle de 1903.

"La première partie de l'article ne parle pas spécialement des conserves en boîtes et ne demande pas que nous nous défendions, car nous sommes, sans nul doute, compris parmi les trois plus grands manufacturiers pour lesquels il est fait spécialement exception.

L'accusation portée dans la seconde partie de l'article est que la "tendance au boycottage" provient de ce que la "Canadian Combine" vend directement au commerce de détail et l'impression qu'on cherche à créer que ce serait une innovation de la part de cette compagnie est une preuve, comme nous l'établirons plus loin, que l'article a été écrit par suite

d'une manœuvre peu loyale d'un rusé empaqueteur américain ou de son représentant en rapport avec un reporter rédible.

Le fait est qu'avant la consolidation des "Canadian Cannery," chaque empaqueteur avait un ou plusieurs agents vendeurs en Grande-Bretagne, et ces agents vendaient à tout le monde et à n'importe qui. Après la consolidation, le nombre des agents vendeurs en Grande-Bretagne a été réduit considérablement, et les offres d'affaires ont été faites uniquement aux commerçants plus importants; de sorte qu'aujourd'hui, il y a moins d'acheteurs directs de conserves canadiennes, qu'avant la consolidation.

Il y a plusieurs mois, cette compagnie (the Canadian Cannery) établit des offices à Londres et à Liverpool, sous la direction personnelle d'un homme compétent, très au courant du commerce des conserves en Grande-Bretagne, et le choix des acheteurs a été laissé entièrement à sa discrétion. Comme conséquence de ce changement, le nombre des agents de vente a été réduit encore davantage, et quelques-uns de ces messieurs, privés de leurs agences pour les conserves canadiennes, ont pris immédiatement les mesures nécessaires pour s'assurer des agences pour les conserves américaines. Il n'est pas douteux qu'en ce moment ils font leur possible pour établir un commerce américain, au détriment du commerce canadien. Toutefois, ces représentants des empaqueteurs américains s'aperçoivent qu'ils ne peuvent pas lutter efficacement contre les conserves canadiennes, soit pour la qualité, soit pour le prix.

Comme preuve à l'appui de ce que nous avançons, nous citons, d'après le "Canned and Dried Fruit Packer," un rapport envoyé dernièrement à son gouvernement par M. Evans, consul-général des Etats Unis, à Londres, Angleterre. Il écrit:

"De la côte Est, on reçoit des pommes en boîtes de fer-blanc d'un gallon. La qualité de ces pommes est très satisfaisante; mais, dernièrement, le Canada a pu produire des pommes à des prix plus bas que ceux pour lesquels les Etats-Unis offrent des fruits similaires; et, conséquemment, le commerce avec les Etats-Unis a été très petit depuis quelques années, quant à cet article. Indubitablement, on pourrait augmenter ce commerce. On pourrait, par exemple atteindre ce résultat, en observant plus d'uniformité dans l'empaquetage et par une concurrence à faire aux canadiens, en ce qui concerne les prix.

C'est ainsi qu'il se fait que les pommes en boîtes occupent à présent une position très forte aux Etats-Unis. D'après le "New-York Journal of Commerce," la tendance à la hausse, pour les pommes au gallon est encore prononcée. Et, on parle